

65010 - Soutien à la pratique sportive

Proposition d'attribution d'aide aux athlètes de haut niveau en situation de handicap et d'aide à l'acquisition de matériel sportif pour l'enseignement de l'EPS

CP/2020/121

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des aides relevant de la politique sportive adoptée en Assemblée Plénière du 22 octobre 2018 (délibération n°CD/2018/044).

Il s'agit de nouveaux dispositifs : l'aide aux athlètes de haut niveau en situation de handicap et aide à l'acquisition de matériel sportif par les collèges pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS).

1) Soutien aux athlètes de très haut niveau en situation de handicap

Dans le cadre de sa nouvelle politique sportive (cf. délibération n° CD/2018/044) le Département a décidé de promouvoir et d'encourager les sportifs de très haut niveau en situation de handicap sous réserve que ceux-ci :

- soient inscrits sur les listes « haut niveau » (sports paralympiques) établies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- participent à des compétitions ou des événements sportifs de très haut niveau (championnats d'Europe, championnats du Monde, Jeux Paralympiques) ;
- soient présents lors des manifestations et/ou événements organisés par le Département (Trophées des Sports, actions auprès des collégiens...)

Deux athlètes sollicitent une subvention au titre de ce dispositif :

- L'athlète **Jules RIBSTEIN** licencié à l'ASPTT Strasbourg dans la discipline para-triathlon qui a bénéficié de cette aide en 2019. Il a été par ailleurs le parrain de la cérémonie des Trophées des Sports organisée par le Département cette même année.

Ce para-triathlète bas-rhinois, âgé de 33 ans, membre de l'équipe de France de Triathlon a contribué en 2019, au rayonnement de l'Alsace et du Département du Bas-Rhin lors des compétitions internationales en remportant les titres de Champion d'Europe et du Monde.

Il ambitionne pour 2021 de se qualifier au JO de TOKYO et de continuer à performer lors des différentes compétitions sportives prévues au calendrier officiel.

- L'athlète **Benoit CHEVREAU DE MONTLEHU** licencié au Sporting Club de Schiltigheim dans la discipline cécifoot. Il s'agit d'un sport collectif d'opposition pour déficients visuels, une adaptation du football.

Cet athlète bas-rhinois, âgé de 31 ans, qui occupe le poste de gardien de but dans son club ainsi qu'en équipe de France ne souffre d'aucunes déficiences visuelles.

En effet, conformément au règlement officiel de la discipline cécifoot, le gardien de but peut être voyant ou mal voyant, car il occupe un poste clé au sein de l'équipe et primordial dans le jeu puisque il est le seul à pouvoir parler à ses défenseurs dans la zone de défense, en étant leur guide.

Ainsi, Benoit est affilié à la fédération française handisport et inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau depuis 2018. Sélectionné à plusieurs reprises en équipe de France pour prendre part à des compétitions officielles internationales et/ou des stages d'entraînement, il présente, avec le collectif France et en club, un palmarès remarquable :

- Vice-champion d'Europe en 2019
- 3ème du Championnat de France sur la saison 2018/2019 (élu meilleur gardien)

Le cécifoot étant un sport paralympique, la France sera présente aux JO de Tokyo 2021.

Benoit ambitionne ainsi de finir sur le podium des jeux paralympiques avec l'équipe de France.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 6 000 € conformément au tableau joint en annexe :

- 4 000 € pour l'année 2020 à Monsieur Jules RIBSTEIN ;
- 2 000 € pour l'année 2020 à Monsieur Benoit CHEVREAU DE MONTLEHU.

2) Soutien à l'acquisition de matériel sportif par les collègues pour l'enseignement de l'EPS

Les enseignants d'EPS des collèges ont souvent des difficultés à obtenir le renouvellement du matériel, notamment de gymnastique.

C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique sportive (cf. délibération n° CD/2018/044), le Département a décidé d'aider les collègues pour acquérir du matériel sportif.

Ce matériel doit être destiné principalement aux collégiens pour l'EPS, l'UNSS et les sections sportives.

Le matériel fongible, les équipements vestimentaires et les véhicules ne sont pas éligibles.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer un montant total d'aides de 6 553,00 € aux 2 collèges dont le détail est listé dans le tableau joint en annexe.

Les dépenses d'investissement seront imputées de la manière suivante :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
MATOS 2019/1	G 2019 2021 ACQ MAT SPORTIF	750 000,00 €	593 112,17 €	6 553,00 €

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
44462	65-6574-32	25 000,00 €	25 000,00 €	6 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 12 553 ,00 € selon la répartition suivante :

- 4 000,00 € au titre du concours financier du Département à Monsieur Jules RIBSTEIN, athlète de très haut niveau, licencié à l'ASPTT de Strasbourg dans la discipline de paratriathlon ;

- 2 000,00 € au titre du concours financier du Département à Monsieur Benoit CHEVREAU DE MONTLEHU, athlète de très haut niveau, licencié au Sporting Club de Schiltigheim dans la discipline cécifoot ;

- 6 553,00 € au titre du soutien à l'acquisition de matériel sportif par les collèges pour l'enseignement de l'EPS pour les bénéficiaires et montants détaillés en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY